

Tableaux

Perspectives financières de l'AVS

Dans le cadre de :

Perspectives financières de l'AVS

Date : 20.08.2025
Stade : Décompte définitif 2024, paramètres macroéconomiques du 12.06.2025
Domaine : AVS

Contenu

1 Perspectives financières de l'AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence)	1
2 Conséquences financières des mesures de l'AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence)	2
3 Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon projet du Conseil fédéral	3

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Communication
+41 58 462 77 11
kommunikation@bsv.admin.ch

Versions linguistiques de ce document

DE : Finanzperspektiven der AHV bis 2040
IT : Prospettive finanziarie dell'AVS al 2040

Perspectives financières de l'AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2027. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses	Recettes						Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs				
		Total des dépenses	Cotisations	TVA	Contribution de la Confédération	Produits des maisons de jeu et produits des actions récusoires, divers	Total des recettes	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploitation	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses
													(2)				
(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)				
2024	50 941	38 669	4 397	10 290	362	53 719	2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90	
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	3.1	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	2.8	-1 093	1 297	205	59 032	48 809
2027	59 276	2.2	40 624	1.5	6 819	41.9	11 559	-1.3	378	0.3	59 380	4.3	104	1 434	1 539	60 102	49 960
2028	59 839	0.9	41 307	1.7	7 453	9.3	11 669	0.9	375	-0.9	60 804	2.4	965	1 519	2 484	62 050	51 999
2029	61 945	3.5	41 978	1.6	7 578	1.7	12 079	3.5	371	-1.0	62 007	2.0	62	1 602	1 664	63 100	53 148
2030	62 770	1.3	42 660	1.6	7 701	1.6	12 240	1.3	368	-1.0	62 969	1.6	199	1 634	1 833	64 308	54 455
2031	65 208	3.9	43 369	1.7	7 829	1.7	13 172	7.6	364	-1.0	64 735	2.8	-474	1 655	1 181	64 853	55 097
2032	65 839	1.0	44 076	1.6	7 956	1.6	13 300	1.0	360	-1.0	65 692	1.5	-147	1 675	1 528	65 739	56 080
2033	68 348	3.8	44 793	1.6	8 086	1.6	13 806	3.8	357	-1.0	67 042	2.1	-1 306	1 679	373	65 461	55 897
2034	68 741	0.6	45 616	1.8	8 234	1.8	13 886	0.6	353	-1.0	68 089	1.6	-652	1 680	1 028	65 841	56 372
2035	70 800	3.0	46 300	1.5	8 400	2.0	14 300	3.0	300	-15.1	69 300	1.8	-1 400	1 700	300	65 400	56 100
2036	71 000	0.3	47 100	1.7	8 500	1.2	14 300	0.0	300	0.0	70 200	1.3	-700	1 700	900	65 700	56 500
2037	73 100	3.0	47 800	1.5	8 600	1.2	14 800	3.5	300	0.0	71 500	1.9	-1 500	1 700	100	65 200	56 000
2038	73 000	-0.1	48 500	1.5	8 800	2.3	14 800	0.0	300	0.0	72 400	1.3	-700	1 700	1 000	65 600	56 500
2039	75 000	2.7	49 300	1.6	8 900	1.1	15 100	2.0	300	0.0	73 700	1.8	-1 300	1 700	300	65 200	56 200
2040	74 900	-0.1	50 000	1.4	9 000	1.1	15 100	0.0	300	0.0	74 500	1.1	-400	1 700	1 300	65 900	57 000

Explications

(1) Variation annuelle en %

(2) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l'effet de dépréciation du capital suite à l'inflation. Le capital d'une année à prix constants s'obtient en additionnant au capital de l'année précédente, le résultat d'exploitation de l'année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l'aide à la lecture).

Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 20.08.2025

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Conséquences financières des mesures de l'AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2027. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	13e rente de vieillesse	TVA	Contribution de la Confédération	Modification recettes	Modification dépenses	Effet total	
	Dépenses	Recettes	Recettes	Recettes	Solde de toutes les mesures	Solde de toutes les mesures	Recettes - dépenses
	1)	2)	3)	4)			
2024	0	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0	0
2026	4190	0	0	846	846	4190	-3344
2027	4276	1931	-415	864	2380	4276	-1896
2028	4309	2484	-419	870	2936	4309	-1373
2029	4455	2526	-434	900	2992	4455	-1463
2030	4510	2567	-439	911	3039	4510	-1471
2031	4681	2610	0	946	3555	4681	-1126
2032	4723	2652	0	954	3606	4723	-1117
2033	4901	2695	0	990	3685	4901	-1216
2034	4930	2745	0	996	3741	4930	-1190
2035	5080	2790	0	1030	3820	5080	-1260
2036	5090	2830	0	1030	3860	5090	-1230
2037	5240	2880	0	1060	3940	5240	-1300
2038	5240	2920	0	1060	3980	5240	-1260
2039	5380	2970	0	1090	4060	5380	-1320
2040	5370	3010	0	1080	4090	5370	-1280

Explications

OFAS, 20.08.2025

- 1) Versement annuel d'une 13e rente de vieillesse à hauteur de 8,33% de la rente annuelle
- 2) Relèvement du taux de TVA de 0,7 point de pourcentage
- 3) La contribution fédérale sera réduite à 19,5% des dépenses jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine réforme (prévue en 2031)
- 4) Selon le droit en vigueur, la Confédération couvre 20,2% des dépenses de l'AVS

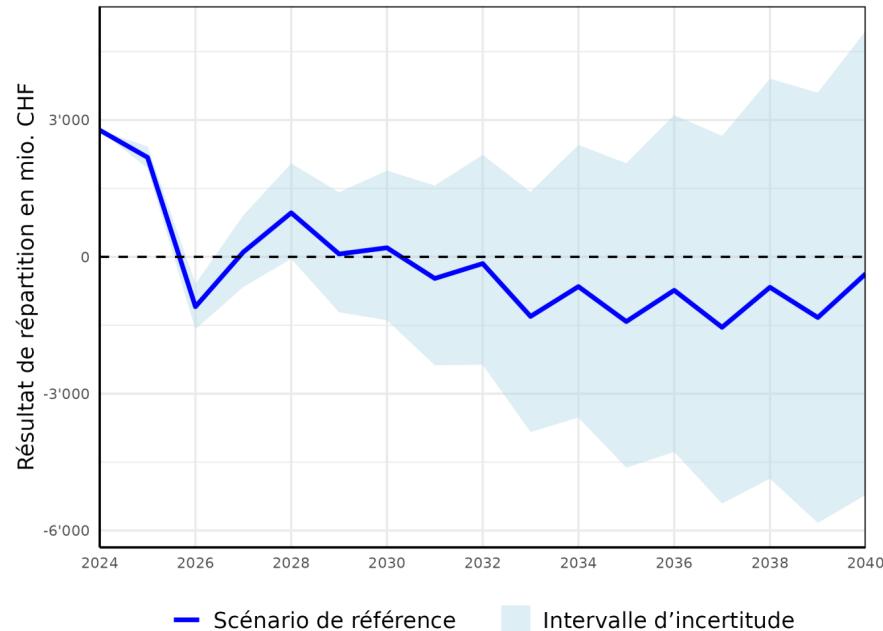
Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon projet du Conseil fédéral

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2027. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 20.08.2025